

Indexation annuelle des salaires et des indemnités du personnel de garage transport de marchandises et logistique au 01.01.2020

Suite à l'indexation annuelle les salaires réels du personnel de garage sont augmentés à partir du 01.01.2020. Ci-dessous vous trouvez les salaires minimums augmentés.

Catégorie	Sal. Hor. en € 38 h/sem.	Sal. Hor. en € 39 h/sem.
Manoeuvre "service"	€ 12,9740	€ 12,7525
Manoeuvre "service" 10 a. ancienneté	€ 13,5640	€ 13,2285
Manoeuvre "service" 20 a. ancienneté	€ 14,2465	€ 13,8875
Manoeuvre	€ 13,5640	€ 13,2285
Manoeuvre 10 a. ancienneté	€ 14,2465	€ 13,8875
Manoeuvre 20 a. ancienneté	€ 14,9180	€ 14,5485
Manoeuvre qualifié	€ 14,9180	€ 14,5485
Ouvrier qualifié 2ième catégorie	€ 16,5505	€ 16,1340
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	€ 17,3595	€ 16,9320
Ouvrier hors catégorie	€ 18,5870	€ 18,1245

Ancienneté: € 0,0555 / heure après un an ininterrompu d'ancienneté dans l'entreprise.